

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2015

1- AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Présentation de la demande d'approbation - Délibération

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

2- PERSONNEL

Mise à disposition d'un adjoint technique au SIVU des écoles - Délibération

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne, une convention de mise à disposition de plein droit, pour 3 ans renouvelable, pour un adjoint technique de 2^e classe de la commune de Saint-Ondras auprès du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne. Cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE les conditions et modalités de mise à disposition d'un adjoint technique de 2^e classe au profit du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne selon le modèle de convention joint en annexe.

AUTORISE le Maire à signer ce document et à effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

3 - TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Réfection de l'électricité de l'église

2 entreprises sur les 3 consultées ont répondu. Une disparité entre les 2 devis sur les circuits d'éclairage nécessite une validation des chiffres avant de choisir l'entreprise.

Réhabilitation de la mairie

L'estimatif des coûts est attendu pour fin novembre.

Salle des fêtes

Le Maire fait part de l'urgence de changer la porte de sécurité côté jeu de boules. Il convient d'actualiser le devis de Cuaz Perolin datant de 2013 et de demander 2 autres devis.

Il convient de relancer l'entreprise Choiral au sujet de la fuite du toit dans le bar et dans la grande salle.

Voirie

Eiffage doit finir des tronçons Chemin des Fosges et Impasse de la Corniole.

La prolongation de la ligne blanche et le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération Route de la Vallée ont été demandés au Conseil Départemental.

La signalisation au sol des cars scolaires et la matérialisation des passages piétons sont programmés.

Le panneau de signalisation des feux Route du Centre a été endommagé.

Ruisseaux

Les curages des tuyaux Chemin de la Grépatière (à l'intersection de la RD) et Route du Centre (en amont de la maison Forque) seront effectués d'ici la fin du mois.

Logements communaux

Problème de joint de fenêtre chez M. et Mme Granger.

Ecole

Le placoplâtre est fendu dans la garderie.

Le terrassement de l'école maternelle à Valencogne va commencer la semaine prochaine ; la route est terminée. Les réunions de chantier auront lieu le mardi à 14h30 à Valencogne (horaire confirmé lors de la première réunion).

Bâtiment de la Cure

L'électricité n'est pas aux normes.

Four banal

Projet de construction d'un four près de la salle des fêtes. Localisation à étudier.

Acquisition de parcelle

Le Maire suggère d'acheter la parcelle qui jouxte le cimetière. Ce terrain pourrait être utilisé lors des fêtes et permettrait un éventuel agrandissement du cimetière.

Cimetière

Les cases de columbarium ont toutes été vendues, il convient d'en prévoir de nouvelles.

4- INTERCOMMUNALITE

Le 14 septembre à 19h : Réunion organisée par la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands à Fiti lieu.

Le 21 septembre à 19h : Conseil communautaire à Saint-Ondras.

Le 25 septembre à 18h : Projet les Vals du Dauphiné à Valencogne.

Débat sur les projets de communes nouvelles et de regroupements d'intercommunalités.

5- DIVERS

Calendrier des fêtes : le repas des anciens est fixé au 24 avril 2016 ; Réunion publique du Téléthon le 13 novembre.

Site internet : il est suggéré d'insérer des informations relatives au SIVU des écoles, aux TAP et à la cantine.

Saint-Honoré : les documents sont à faire parvenir par courriel au choix en mairie, à Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX ou Denis ANDRÉ.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 12 OCTOBRE 2015 A 20H